

## LA FUSION ARRCO-AGIRC

A partir du 1er janvier 2019, les actuels régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco vont fusionner. Que l'on soit cadre ou non cadre donc, tout le monde cotisera au même régime et aux mêmes taux. Voici ce que cela va changer :

## DES POINTS DE RETRAITE DE MÊME VALEUR POUR TOUS

Les régimes AGIRC et ARRCO sont des régimes de retraite par points, c'est-à-dire que les cotisations versées sont transformées en points de retraite, dont la valeur d'achat est fixée chaque année, et qui alimentent un compte ouvert au nom de chaque salarié. Les salariés se constituent ainsi des droits futurs à retraite. Pour connaître le montant de sa retraite, il suffit de multiplier son nombre de points par la valeur de ce point à la date du départ.

Actuellement, la valeur d'achat du point est différente selon que l'on cotise à l'AGIRC ou à l'ARRCO.

A partir du 1er janvier 2019, ce ne sera plus le cas. Il n'y aura plus qu'une seule valeur de point et ce sera la valeur du point ARRCO.

Pour les non-cadres donc, 80 % des salariés, la fusion Agirc-Arrco n'aura aucune conséquence sur leur compte de points.

En revanche, les points Agirc des cadres seront convertis en points ARRCO, mais la formule de conversion prévue garantit une stricte équivalence des droits. Un double affichage du nombre de points avant et après la conversion sera d'ailleurs mis en place afin de faciliter la lecture.

## Notre conseil:

<u>Tout assuré doit absolument conserver ses derniers relevés de points AGIRC!</u> C'est en effet sur ces points complémentaires que nous constatons le plus grand nombre d'erreurs et/ou omissions.

Lorsque les caisses de retraite ne fourniront plus de relevé de carrière indiquant le détail entre vos points ARRCO et AGIRC, il sera très difficile de contrôler vos points cadre, même avec une stricte équivalence de conversion sans avoir gardé un minimum d'historique.

Avec vos anciens relevés de points cadre, il sera plus simple de contrôler la bonne conversion de vos points AGIRC en points ARRCO mais surtout les omissions fréquentes avant fusion.